

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA FPT

L'ASSOCIATION UNI-TER INTERPELLE LES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Réunie en Assemblée générale statutaire le 4 janvier 2017, l'Association Uni-ter qui regroupe des mutuelles et unions de mutuelles professionnelles territoriales, protégeant plus de 1,5 million de personnes en santé ou prévoyance réaffirme sa volonté de voir prises en compte, à l'heure où les programmes des candidats à l'élection présidentielle se construisent, ses propositions concernant la protection sociale complémentaire des agents territoriaux et leur demande de s'engager en conséquence dans des évolutions significatives.

Dénonçant une forte précarité des agents de la fonction publique territoriale, en particulier les agents de catégorie C et le recul de leur équipement en complémentaire santé, le plus bas depuis 2009, l'association Uni-Ter **interpelle l'employeur public** sur sa responsabilité pour faciliter l'accès des agents aux soins et maintenir leur niveau de revenu en cas d'arrêt de travail pour maladie. Les membres d'Uni-ter formulent **plusieurs préconisations** en ce sens et **interpellent les candidats** à l'élection présidentielle.

Uni-Ter insiste sur la nécessité d'inscrire la protection sociale complémentaire dans un véritable **dialogue social** entre l'employeur public et les organisations représentatives du personnel. En ce sens, Uni-ter propose que les instances délibérantes des collectivités débattent au moins une fois par an sur le domaine de la protection sociale complémentaire des agents, à l'instar de l'action sociale.

L'association demande également la nullité de toute décision prise sur la participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire lorsque les comités techniques des collectivités n'auront pas été associés, comme le décret d'application le prévoit.

Concernant les modalités de **sélection des opérateurs** dans la fonction publique territoriale, Uni-Ter rappelle sa préférence pour la **procédure de labellisation**, qui permet de garantir une couverture mutualisée respectant la solidarité intergénérationnelle, la liberté de choix de l'agent et la portabilité des droits en cas de changement d'employeur.

L'association dénonce la « **guerre des prix** » générée par les conventions de participation et propose d'en limiter la portée en renforçant la prise en compte du critère de solidarité intergénérationnelle dans le choix des opérateurs dans la Fonction Publique Territoriale, sur le même modèle que la deuxième vague des procédures de référencement pour la Fonction publique d'Etat.

De plus, pour laisser à l'agent sa **liberté de choix**, Uni-ter souhaite que la possibilité de retenir plusieurs opérateurs à travers la procédure de conventionnement soit étudiée notamment pour les grandes collectivités.

Enfin, Uni-Ter formule des préconisations pour **faciliter la participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire des agents.**

Elle propose, d'une part, de compléter le cadre de la participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux en **mettant en place une défiscalisation ou un crédit d'impôt pour les cotisations.**

L'association appelle, d'autre part, **l'obligation pour les collectivités et employeurs territoriaux de participer au financement** de la protection sociale complémentaire de leurs agents à hauteur minimale de 50% et préconise que cette prise en charge s'applique d'abord en matière de **garantie maintien de salaire** qui à terme devrait être intégrée au statut sous forme d'une participation à une garantie socle obligatoire.

A cet égard, dans la mesure où la garantie maintien de salaire est le meilleur rempart à l'entrée en précarité, Uni-ter rappelle qu'il y a lieu de préciser l'ampleur de la couverture souscrite afin qu'elle soit **réellement protectrice.**

Uni-ter suggère enfin que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale organise, pour les dirigeants territoriaux et les organisations syndicales, **des formations** sur la protection sociale complémentaire et la participation.

Considérant que la protection sociale complémentaire doit être un élément essentiel du statut du fonctionnaire et de l'agent public, Uni-ter portera ces propositions à la connaissance des candidats à la présidence de la République afin qu'ils définissent leur position.



Uni-ter

Uni-ter qui protège près de un million de territoriaux rassemble la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), l'Union Mutame, la MNFCT (Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales), l'UNMFT (Union Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires Territoriaux) ainsi que Mutest et La Fraternelle. Un agent territorial sur deux est ainsi représenté par Uni-ter.

Contact presse: Victor VIDILLES, victor.vidilles@mnt.fr ; 01 42 47 23 63 - 06 66 36 87 84